

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune d'Esternay**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 23 JUIN 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents :** BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.

Monsieur PARIS François a été nommé secrétaire de séance

**Objet :** Procès-verbal de la séance du 2 juin 2020  
**N° de délibération :** 2020\_05\_01

Rapporteur : M. le Maire

**Rappel et Références**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Esternay s'est réuni le 2 juin 2020

**Motivation et Opportunité**

Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

**Proposition**

Il est demandé à l'assemblée communale de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance 2 juin 2020.

**Décision**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:28 +0200  
Ref:20200624\_114401\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune d'Esternay**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 23 JUIN 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents : BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.**

Monsieur PARIS François a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT-compte-rendu**  
**N° de délibération : 2020\_05\_02**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mai 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon les mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### PREND ACTE

De 3 décisions prises selon la liste jointe en annexe (décision n° D-2020-32 à D-2020-34).

Décisions prises antérieurement à la date d'installation du conseil municipal.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:34 +0200  
Ref:20200624\_114401\_2-2-O  
Signature numérique  
le Maire

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 16 juin 2020
-------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 25 juin 2020
--

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.**

**Monsieur PARIS François** a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Budget primitif 2020**  
**N° de délibération : 2020\_05\_03**

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Lors de la commission des finances du 16 juin 2020, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements d'investissements envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette a été présenté.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**ÉQUILIBRE GÉNÉRAL**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 823 153	1 823 153
Section d'investissement	1 620 184	1 620 184
Total	3 443 337	3 443 337

### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article unique – Adopte le budget primitif 2020 du budget principal de la commune par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, **Patrice VALENTIN**



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:22 +0200  
Ref:20200624\_114601\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'Esternay  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

**Présents : BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.**

**Monsieur PARIS François** a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Taux de fiscalité**

**N° de délibération : 2020\_05\_04**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu le projet de budget primitif présenté au conseil municipal ce jour,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales ; taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement chaque année,

**Délibération**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE :

- De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.85 %
- Cotisation foncière des entreprises : 7.50 %

- De porter à la connaissance de la population que :

Ces taux sont identiques à ceux de l'année précédentes. Cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat

- De charger M. le Maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:41:03 +0200  
Ref:20200624\_114602\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

Copie pour impression  
 Réception au contrôle de légalité le 24/06/2020 à 15h51  
 Référence de l'AR : 051-215102195-20200623-2020\_05\_04-DE  
 Affiché le 25/06/2020 - Certifié exécutoire le 25/06/2020

COMMUNE : **237 ESTERNAY**  
 ARRONDISSEMENT : **51 EPERNAY**  
 RESORERIE SPL : **CFP DE SEZANNE**



N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2020**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	1 679 426	11,99	>>>	1 698 000	203 590
Taxe foncière (bâti).....	1 517 338	13,65	>>>	1 539 000	210 074
Taxe foncière (non bâti).	100 047	12,85	>>>	101 300	13 017
CFE.....	163 756	7,50	>>>	212 700	15 953
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4a)			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)			>>>		
<b>Total :</b>					<b>239 044</b>

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 (5)**

527 802 - 57 357 - 885 - 6 164 - 26 974 - TASCOM - DCRTP - 203 590  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6) - Total allocations compensatrices (7) - Produit taxe additionnelle FNB (8) - Produit des IFER (9) - Produit de la CVAE (9) - TASCOM (10) - DCRTP (11) - Produit prévisionnel de TH  
 - Versement GIR (11) + Prélèvement GIR (11) = 239 044 +  
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) (11) + Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires (12)

**2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
		Produit attendu				
Taxe foncière.....	13,65	$\frac{239\ 044}{1\ 539\ 000} = 1,000000$ (6 décimales)	13,65	13,65	1 539 000	210 074
Taxe foncière (non bâti) ..	12,85		12,85	12,85	101 300	13 017
CFE.....	7,50		7,50	7,50	212 700	15 953
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	239 044

A CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 ETIENNE EFFA  
 le 11 MARS 2020

Le préfet,  
le

A Esternay  
 Le maire, **P. VALENTIN**  
 le 24 juin 2020



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



COMMUNE : **237 ESTERNAY**  
 ARRONDISSEMENT : **51 EPERNAY**  
 RESORERIE SPL : **CFP DE SEZANNE**



N° 1259 COM (2)

**TAUX**  
**FDL**  
**2020**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

**III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>53 671</b>
<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	
a. Personnes de condition modeste	<b>837</b>
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	<b>0</b>
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	<b>144</b>
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	<b>1 802</b>
<b>Taxe professionnelle / CFE :</b>	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	<b>29</b>
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	<b>77</b>
c. Autres allocations	<b>757</b>
<b>Dotation pour perte de THLV :</b>	<b>0</b>

**2. BASES NON TAXEES 14**

<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>	
Taxe foncière (bâti)	<b>1 972</b>
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	<b>887</b>
<b>Bases exonérées par la loi</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	<b>19 398</b>
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	
	<b>23 632</b>
<b>3. CVAE 15</b>	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	<b>12 791</b>
b. CVAE : part dégrévée	<b>14 183</b>
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	<b>40</b>
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

**4. PRODUIT DES IFER 18**

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	<b>4 743</b>
Gaz – Stockage, transport...	<b>1 421</b>

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16**

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau		Taux plafonds 2020 15	Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser 18	Taux maximum de la majoration spéciale 19	
Taxe foncière (bâti).....	21,59	25,85	64,63	12,35000	52,28	/////	/////	
Taxe foncière (non bâti).	49,72	24,24	124,30	13,29000	111,01	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :		
CFE.....	26,45	>>>	52,90	11,70000	41,20	national 20,27	communal 13,60	

**DIMINUTION SANS LIEN 16** Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée   
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune d'Esternay**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 23 JUIN 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

**Présents : BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.**

**Monsieur PARIS François** a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Création d'une servitude : droit de passage au profit de la SCI du Grand Morin**  
**N° de délibération : 2020\_05\_05**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 3 septembre 2019, dans le cadre de la cession d'une partie de l'ensemble immobilier situé 4 place du Général de Gaulle, cadastré section AD n° 46 lieudit « La Ville » auprès de la SCI du Grand Morin, la servitude de passage suivante avait été envisagée :

- Servitude de passage grevant les parcelles AD n° 41, 42, 493 et 495 appartenant à la Commune au profit de la propriété cadastrée section AD n° 45 appartenant à la SCI du Grand Morin.

Il apparaît aujourd'hui qu'il convient, dans le cadre de la réalisation de la vente du lot n° 1 de l'immeuble cadastré section AD n° 46 appartenant à la Commune d'Esternay au profit de la SCI du Grand Morin, de statuer sur cette servitude qui se ferait sous les conditions suivantes, savoir :

- Servitude de passage piétons et véhicules grevant les parcelles de terrain cadastrées section AD n° 41, 42, 493 et 495 (fonds servant) appartenant à la commune d'Esternay (domaine privé) au profit de la parcelle cadastrée section AD n° 45 appartenant à la SCI du Grand Morin (fonds dominant).

Cette servitude est constituée à titre réel et gratuit, pouvant s'exercer à tous temps et heures.

### **Délibération**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1<sup>er</sup> – approuve la création de la servitude de passage définie ci-dessus.

Article 2 – Dit que cette servitude se fera sans indemnité.

Article 3 – Autorise M. le Maire à signer l'acte contenant constitution de servitude de passage dont la SCI du Grand Morin est bénéficiaire.

Article 4– Dit que tous les frais acte et honoraires seront à la charge de la SCI du Grand Morin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:46 +0200  
Ref:20200624\_115002\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune d'Esternay**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 23 JUIN 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents :** BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.

Monsieur PARIS François a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Vidéosurveillance : validation du projet et demande de subvention**

**N° de délibération : 2020\_05\_06**

Rapporteur : M. le Maire

Vu la décision du conseil municipal du 20 septembre 2018 approuvant la réalisation d'un diagnostic de sécurité sur le territoire de la commune d'Esternay par les services de l'Etat dans le cadre d'un projet de vidéoprotection de voie publique dans la commune d'Esternay,

Vu le diagnostic de vidéoprotection de la commune établi par le Groupement de Gendarmerie départementale de la Marne, référent sûreté,

Vu le schéma prévisionnel d'implantation et champs de vision des caméras pour le secteur nord et le secteur sud de la commune,

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour 9 caméras peut être estimée à 105 000 € H.T.

L'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), prendrait en charge 40% du montant portant sur l'achat des caméras, de la connectique et du stockeur - enregistreur. En revanche, les aménagements susceptibles d'être prévus pour installer les caméras et le coût de fonctionnement annuel ne seront pas pris en charge au titre du FIPD. Le soutien au titre de la DETR ou du Fonds de Soutien à l'Investissement Local sera également sollicité.

M. le Maire propose d'approuver :

1°) le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal suivant le schéma d'implantation présenté,

2°) l'installation du dispositif de vidéoprotection décrit et son plan de financement prévisionnel, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes liés à cette installation et notamment le lancement des procédures de marchés publics afférents ;

3°) la charte éthique de la vidéo-protection liée à ce projet.

**Délibération**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1<sup>er</sup> – Approuve le principe de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal.

Article 2 – Approuve le schéma prévisionnel d'implantation et champs de vision de 9 caméras pour les secteurs nord et sud de la commune. L'exploitation de ce dispositif s'inscrit dans les dispositions de la charte éthique

Article 3 – Autorise M. le Maire à entreprendre toute mesure nécessaire pour autoriser l'installation d'un système de vidéoprotection et à signer tout document se rapportant à cette décision, notamment :

- Demande d'autorisation préfectorale d'un système de vidéoprotection après dépôt d'un dossier descriptif et validation de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance.
- Charte éthique pour l'exploitation de ce dispositif

Article 4 – Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention aux taux les plus élevés possibles auprès des services de l'Etat gestionnaires du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la DETR ou du Fonds de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du projet de création et mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal d'Esternay.

Article 5 – Mandate M. le Maire afin de réaliser toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet et à signer l'ensemble des actes et documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:57 +0200  
Ref:20200624\_115003\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'Esternay  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.**

Monsieur **PARIS François** a été nommé secrétaire de séance

Objet : Commission de contrôle des listes électorales  
N° de délibération : 2020\_05\_07

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe que conformément à l'article L.19 du code électoral, une commission de contrôle est créée dans chaque commune par arrêté préfectoral. Les membres sont nommés pour trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission pour la Commune d'Esternay est composée comme suit :

- Un conseiller municipal de la commune
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Il appartient au Maire de transmettre au préfet la liste du ou des conseillers (s) municipal (aux) prêt (s) à participer aux travaux de la commission ; la désignation qui ne nécessite pas l'adoption d'une délibération doit avoir lieu lors d'une séance du conseil municipal.

En regard, de ce qui précède, M. le Maire désigne Mme Virginie BOURDICAUD, conseillère municipale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:16 +0200  
Ref:20200624\_115003\_2-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'Esternay  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

Présents : BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.

Monsieur PARIS François a été nommé secrétaire de séance

Objet : Point sur la sécurité routière en agglomération  
N° de délibération : 2020\_05\_08

Rapporteur : M. le Maire

Par délibérations du 03/09/2019 il a été décidé d'engager une étude de sécurité routière avec les services du Département qui dispose d'une cellule pour accompagner les communes sur cette problématique et d'implanter le radar pédagogique rue Léon Bourgeois (voie communale) sur le sens montant de la zone 30 km/h pour compléter l'analyse engagée sur cette voie.

Par délibération du 17/12/2019, après avoir présenté à l'assemblée le projet de sécurisation des RD 46 et 48 en agglomération d'Esternay établi par les services du Département -observatoire de la sécurité routière- où quelques propositions visent à obtenir des usagers des RD46 et 48 un comportement compatible avec la sécurité des riverains, il a été décidé d'engager en 2020, une réflexion sur les travaux d'aménagement de sécurité sur les voies communales et départementales.

#### Délibération

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Entendu le rapport de M. le Maire

Article Unique - Décide de poursuivre la réflexion engagée sur le projet de sécurisation des voies communales et départementales et valide la proposition de M. le Maire d'organiser une réunion de travail avec les élus intéressés par ce sujet afin de leur présenter l'étude qui avait conduit à des propositions d'aménagement.

Dit qu'après avoir redéfini ce projet, l'assemblée sera appelée à statuer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.24 15:40:40 +0200  
Ref:20200624\_115003\_3-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'Esternay  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents :** BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.

Monsieur PARIS François a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Relance de l'activité des commerçants installés sur le territoire de la commune**  
**N° de délibération : 2020\_05\_09**

Rapporteur : M. le Maire

Afin de pouvoir accompagner la relance de l'activité après période de fermeture administrative liée à la Covid-19 des commerçants installés sur le territoire de la commune, M. le Maire propose qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'un système d'aide. Cette aide urgente est liée exclusivement à la crise sanitaire. Un groupe de travail d'élus se réunira pour définir les actions possibles.

Après discussion et échange de vues,

**Délibération**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article Unique – Décide de créer un groupe de travail d'élus qui se réunira pour mener une réflexion sur les actions possibles pour accompagner les commerçants et entreprises.

Le groupe de travail est ainsi constitué : Patrice VALENTIN, Carole GEERAERTS, Dominique VANDIER, Jean-Luc BATONNET, Jérôme DUSAUTOY, Laure DECOSTERD.

Dit que ce dossier sera présenté à l'assemblée en séance du 16 juillet prochain.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.26 09:04:22 +0200  
Ref:20200624\_115201\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'Esternay  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 23 JUIN 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation  
16 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu  
25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents :** BLOT Hélène, BORDES Frédérique, BOURDICAUD Virginie, FERREIRA Julien, GEERAERTS Carole, GUILLARD Angelo, HELIN Benoît, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROUSSEAU Sandrine, ROYER Patricia, VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, BATONNET Jean-Luc, DOYEN Jammes, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure.

Monsieur PARIS François a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Débat autour de l'éolien**

**N° de délibération : 2020\_05\_10**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les différentes sollicitations reçues de sociétés pour l'installation et l'exploitation, sur le territoire de la commune d'Esternay d'un parc éolien, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cependant, il importe qu'un débat autour de cette énergie soit engagé ; il peut porter sur plusieurs objets tels que :

- la dynamique économique environnementale souhaitée pour la commune par le conseil municipal ;
- la pertinence du choix de l'éolien sur le territoire ;
- les contraintes techniques ;
- la qualité environnementale
- le respect des paysages, des sites et des activités ;
- les nuisances, bruits ou encore effets sur la santé etc...

M. le Maire propose qu'une présentation par l'un ou l'autre des opérateurs de l'éolien soit faite en septembre à l'assemblée pour ensuite porter si besoin le déploiement de l'information vers la population.

**Délibération**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Valide cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Patrice VALENTIN



PATRICE VALENTIN

Patrice VALENTIN  
2020.06.29 19:16:52 +0200  
Ref:20200629\_102203\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire